

GRUPE HOSPITALIER SUD ILE DE FRANCE 77011 MELUN  
Hôpital de Melun  
Service des Admissions  
Tél : 01.81.74.22.22 Fax : 01.81.74.22.24

## CONTRAT CHAMBRE PARTICULIERE

### QU'EST-CE QU'UNE CHAMBRE PARTICULIERE ?

Le groupe hospitalier propose des chambres individuelles aux patients désireux de bénéficier d'une certaine intimité pendant leur séjour à l'hôpital. Celles-ci sont mises à leur disposition en fonction des disponibilités du service, au jour de leur admission.

Les patients en chambre particulière bénéficient des mêmes soins et des mêmes prestations hôtelières que les autres hospitalisés : la mise à disposition d'un téléphone ou d'un terminal multimédia devra le cas échéant être acquittée en sus.

### COMMENT BENEFICIER D'UNE CHAMBRE PARTICULIERE ?

Vous devez formuler votre demande en amont ou le jour de votre admission.

**LE SERVICE NE CONNAIT PAS A L'AVANCE LES DISPONIBILITES EN CHAMBRES INDIVIDUELLES.**

C'est uniquement au moment de votre arrivée dans le service d'accueil que le personnel soignant pourra répondre favorablement ou non à votre attente.

### LES CONDITIONS FINANCIERES

Le supplément correspondant à cette prestation s'élève à **60 € par jour** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

- Ce supplément est à la charge de votre organisme complémentaire (mutuelle).

- Si vous n'êtes pas bénéficiaire d'un organisme complémentaire, vous serez redevable de la totalité des suppléments à votre sortie.

- Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre mutuelle en amont de votre admission, afin de connaître précisément les conditions financières de votre prise en charge.

### CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e), M/Mme  
atteste :

Né(e) le :

- avoir pris connaissance de l'ensemble des informations relatives aux modalités de fonctionnement des chambres particulières,
- en acceptant les conditions,
- et solliciter la possibilité de bénéficier d'une chambre particulière pour mon séjour à compter du \_\_\_\_\_ /prévu le \_\_\_\_\_ dans le service de :

Oui

Non

Melun, le

Signature